



IMIO012737000019543

Dour, le 13 AOUT 2021

Journal « Le Vif »  
Monsieur Thierry DENOEL

**N/Réf. :**

**V/Réf. :**

**Agent traitant:**

Michèle ABRASSART  
Employée d'administration  
Service Secrétariat  
065/76.18.25  
michele.abrassart@communedour.be

Monsieur,

**Objet : Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Enquête du journal "Le Vif : projets de délibérations du Conseil communal du mois de septembre et notes explicatives**

Nous accusons bonne réception de votre demande de copie numérique des projets de délibérations et des notes de synthèse explicatives des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil communal de septembre 2021 et, lorsqu'ils seront prêts, ceux des prochains Conseils communaux.

Pour rappel, le Collège communal, réuni en séance le 08 juillet dernier, vous a déjà communiqué son point de vue à ce sujet.

En effet, il nous semble extrêmement complexe de communiquer les projets de délibérations et les notes de synthèse explicatives des futurs Conseils communaux car ce sont des documents préparatoires mais aussi qui, par leur nature, ne peuvent être considérés comme achevés. Ils sont internes au Conseil communal, destinés à circuler uniquement parmi les Conseillers communaux en vue de préparer les séances du Conseil communal. Ceux-ci sont par nature évolutifs, puisqu'ils sont susceptibles d'être modifiés. Les projets de délibérations dépendent des points inscrits à l'ordre du jour et nécessitent une décision du Conseil communal.

Ces documents ne sont ni valides, ni opposables aux tiers tant que l'autorité compétente ne les a pas approuvés.

Ils peuvent, par ailleurs, créer une ambiguïté pour le citoyen.

Enfin, notre administration ne dispose pas de moyens suffisants pour organiser la prise en charge de cette énième mission confiée à nouveau aux communes.



Pour ces motifs, nous ne souhaitons pas mettre en ligne systématiquement ces documents à l'avenir, au plus tard sept jours avant le Conseil communal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice Générale,

Carine NOUVELLE



Le Bourgmestre,

Carlo DI ANTONIO